



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Le SNUDI-FO informe :

Rythmes scolaires

Le chaos doit cesser immédiatement !

La commune de Crillon dans l'Oise sort du dispositif !

La commune, qui avait mis en application la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013, vient de faire marche arrière.

Après quinze jours de contestation des parents qui a donné lieu à une pétition de 66 signatures sur 70 élèves et une manifestation devant l'inspection académique, le regroupement pédagogique intercommunal de Crillon, Haucourt, Vrocourt et Martincourt, a décidé lundi 16 septembre d'abandonner pour cette année la semaine des quatre jours et demi.

Les parents d'élèves ont mis le doigt sur « *des problèmes d'insécurité* » :
« *seulement trois accompagnateurs pour escorter une cinquantaine d'enfants jusqu'à la salle des fêtes de Crillon. Les animateurs du périscolaire, nous ne les connaissions pas. On ne sait pas s'ils étaient diplômés. Ils n'avaient même pas le numéro de téléphone des parents* ».

Une première décision qui en appelle d'autres.

Le ministre serait bien inspiré de suspendre la mise en oeuvre du décret

Après les 95 % de grévistes à Aubervilliers le 3 octobre pour la suspension des rythmes scolaires à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de SUD, et de la CGT, à **Ris-Orangis**, le SNUDI-FO avec le SNUipp-FSU, la CGT et SUD appellent à un rassemblement à la mairie le 7 octobre pour demander « *l'abandon du dispositif* ».

A **Toulouse**, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT et SUD appellent « *tous les enseignants du département à se rassembler mercredi 9 octobre à 13 h 30 devant l'école Lakanal de Toulouse (1 place de la Daurade) et à manifester jusqu'au Rectorat où se tient le Groupe de Travail de suivi de la mise en place des nouveaux rythmes. Pour l'abrogation du décret Peillon et ouverture de véritables négociations pour sa réécriture* »...

A **Paris**, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT, SUD et la CNT appellent à l'assemblée générale de tous les enseignants le 8 octobre pour préparer le rassemblement à la mairie pour la suspension immédiate de l'Aménagement des Rythmes Educatifs.

Il y a urgence !

L'application du décret du 24 janvier 2013 doit être suspendue

Le décret doit être abrogé

► **Le SNUDI-FO invite ses syndicats départementaux à réunir les enseignants pour prendre toutes les initiatives en direction des DASEN et des maires pour exiger la suspension des projets éducatifs locaux, l'abrogation du décret.**

Montreuil, le 7 octobre 2013